

Section A À remplir par le bénéficiaire (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

Numéro d'assurance sociale sous lequel votre rente est versée

Nom

Prénom

Adresse

J'autorise la Régie des rentes du Québec à verser ma rente à la Banque Nationale du Canada pour qu'elle la dépose, dans la monnaie du pays où je réside, à mon compte à l'établissement financier ou au bureau de poste indiqué dans la section B. J'autorise la Régie à fournir les renseignements nécessaires à la banque. J'accepte que cette autorisation soit régie par le droit du Québec et qu'elle relève exclusivement de ses tribunaux.

Signature du bénéficiaire _____ Date année mois jour

Numéro de téléphone

Section B À faire remplir obligatoirement par l'établissement financier ou le bureau de poste

Nom de l'établissement financier ou du bureau de poste

Adresse

TYPE DE COMPTE

compte bancaire
 Numéro de banque Numéro de guichet
 Numéro de compte CLE RIB

compte postal
 Numéro d'établissement Numéro de guichet
 Numéro de compte CLE RIB

Nous certifions que la personne dont le nom paraît à la section **A** est titulaire ou cotitulaire du compte indiqué à la section **B**.

Nom de la personne autorisée par l'établissement financier ou le bureau de poste

Signature de la personne autorisée _____ Date année mois jour

Numéro de téléphone

Inscription et changement au dépôt direct

Pour vous inscrire ou faire un changement au dépôt direct, vous devez :

- remplir la section **A** du présent formulaire d'autorisation ;
- faire remplir et signer la section **B** par la personne autorisée à votre établissement financier ou à votre bureau de poste ;
- joindre un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- nous retourner le tout à l'adresse suivante :

**Régie des rentes du Québec
Case postale 5200
Québec (Québec) G1K 7S9
CANADA**

Nous vous assurons que les renseignements fournis seront traités de façon confidentielle.

N. B. Dans le cas d'un changement de compte, vous devez attendre un premier dépôt dans votre nouveau compte avant de fermer l'ancien.

Mille et une bonnes raisons de vous inscrire au dépôt direct

La Régie des rentes du Québec vous offre la possibilité de recevoir votre rente par dépôt direct, en monnaie du pays où vous résidez. La rente est alors versée dans votre compte bancaire ou postal à l'établissement de votre choix.

Le dépôt direct, c'est...

- **Simple**
Vous recevez votre rente directement dans votre compte.
- **Rapide**
Vous évitez les délais postaux et les délais d'encaissement.
- **Économique**
Vous éliminez les frais d'encaissement.
- **Sécuritaire**
Vous êtes toujours assuré de toucher votre rente le jour où elle est due, même en cas de grève des postes.
- **Flexible**
Si vous changez d'avis, vous pourrez toujours demander de recevoir sans frais votre rente par la poste, en dollars canadiens.

Plus de 91 % des bénéficiaires du Régime de rentes du Québec reçoivent leur rente par dépôt direct.